

<https://www.fenvac.org/justice-l-crash-du-vol-af447-rio-5050>



# JUSTICE | CRASH DU VOL AF447 RIO-PARIS : OUVERTURE DU PROCES

- Actualités des associations membres -

Publication date: jeudi 15 septembre 2022

---

Copyright © FENVAC - Tous droits réservés

---

A l'approche du procès du crash du vol AF 447 Rio-Paris, l'association Entraide et Solidarité AF 447 a publié le communiqué suivant sur son site internet.

La FENVAC soutient son association membre dans son combat judiciaire et sa quête de vérité qui va se poursuivre pendant les 8 semaines de procès du 10 octobre au 7 décembre 2022.

### **Justice | Ouverture du procès en octobre prochain du crash du Rio-Paris du 01 juin 2009**

Un parcours semé d'embûches pour les familles de victimes : 13 années de combat judiciaire, dont 2 passées à chercher l'épave et les passagers, pour enfin obtenir ce procès tant attendu qui commencera le 10 octobre 2022.

A la fin de la 1ère expertise en 2012, nous nous étions réjouis (trop vite !) car nous pensions que la tenue du procès nous était acquise puisque les éléments essentiels figuraient déjà dans le dossier judiciaire et que la position des juges d'instruction nous semblait favorable.

L'association ne s'attendait donc pas à ce qu'Airbus demande une contre-expertise et que les juges d'instruction lui accordent.

Après l'annulation de cette 1ère contre-expertise en 2015, une 2ème contre-expertise exclusivement à charge contre l'équipage et ne servant que les intérêts d'Airbus, avait conduit à un non-lieu général de la part des Juges d'Instruction en 2019. L'association avait alors fait appel de cette décision auprès de la Chambre de l'Instruction de la Cour d'Appel de Paris pour exiger le renvoi en correctionnel des sociétés Air-France et Airbus.

Le mémoire de l'association portait principalement sur la sous-évaluation par Airbus du danger induit par la perte des 3 sondes Pitot, sur les mauvaises et les absences d'indications de l'avion communiquées à l'équipage, tout en visant plus particulièrement la recrudescence des incidents survenus sur les avions équipés des Pitot Thales AA l'année précédant le crash. Concernant Air-France, le mémoire de l'association visait le manque d'information et de formation en cas de perte des vitesses.

La Cour d'Appel a finalement le 12 mai 2021 "ordonné le renvoi de l'affaire devant le tribunal correctionnel pour y être jugée conformément à la loi."

Son verdict reflète bien les attentes de l'association puisque les charges retenues sont les suivantes :

La Cour considère qu'Airbus "a sous-estimé la gravité de la défaillance des sondes anémométriques, (...)"

La Cour considère qu'Air-France "s'est abstenu de mettre en oeuvre une formation adaptée (...) en cas de givrage des sondes Pitot et des dysfonctionnements en résultant, et l'information des équipages qui s'imposait (...)"

Pour les 2 sociétés, la cour a estimé que ces éléments ont "empêché les pilotes de réagir comme il le fallait et créé la situation conduisant à l'accident".

Ces contre-expertises qui malheureusement n'apportent rien à la connaissance de la vérité ont fait perdre de nombreuses années aux parties civiles, en faisant repousser le débat judiciaire ; pour autant, l'association ne s'est jamais découragée !

Son renoncement n'est d'ailleurs toujours pas d'actualité, puisque l'association sera présente tous les jours de du

procès qui se déroulera entre le 10 octobre et le 8 décembre 2022.

*PS:*

*Site internet Association Entraide et Solidarité AF447*

*15/09/22*